CA du {date}

Motion proposée par les représentants des personnels {d’enseignement et d’éducation} {ATTOS}

1. Le 16 avril dernier, le Conseil scientifique a rendu un avis dans lequel il indique que : « Le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, le Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu’au mois de septembre. » Le Conseil scientifique indique toutefois, puisqu'il ne saurait s'y opposer autrement qu'en principe, « prendre acte de la décision politique de réouverture progressive et prudente des crèches, écoles, collèges et lycées ».

Les avis du CHSCT ministériel et du CHSCT départemental précisent eux aussi que des mesures sanitaires strictes doivent pouvoir être appliquées avant que puisse être envisagée toute réouverture des établissements scolaires. Les avis des syndicats des chefs d'établissement, des inspecteurs et des enseignants formulent des réserves de même nature et exigent que soient respectées les mêmes règles sanitaires.

2. Le Premier ministre, M. Édouard Philippe, a fait savoir que la réouverture des établissements scolaires dépendrait de l'activité épidémique de chaque département et de son évolution. Le département des Hauts-de-Seine est classé en zone rouge.

3. Comme l'indique le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer dans la circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de reprise des apprentissages : « l’objectif est d’abord de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire très strict, qui conditionne l’ouverture de chaque école et de chaque établissement.

Selon nous, le protocole sanitaire de notre établissement ne satisfait pas les conditions de réouverture en l’état. Son imprécision quant aux modalités pratiques de mise en œuvre du protocole national qui minimise lui-même certains aspects sanitaires nous laisse raisonnablement penser qu’il n’est pas en mesure de garantir collectivement la sécurité des élèves et des personnels.

* Il n’y aura pas de **tests de dépistage** avant la reprise alors que partout sur le territoire (même en zone verte) des écoles et établissements signalent des cas et sont contraints de repousser les ouvertures. La détection préventive de cas se limite donc à la découverte de signes cliniques comme la température ou la toux pour isoler un porteur potentiel du virus après la possible contamination d’un grand nombre de personnes.
* Les **masques** dits « grand public » ne sont pas des équipements individuels de protection. Les notices signalent explicitement qu’ils ne protègent pas contre la transmission du virus. Deux masques par personne ne sauraient être une dotation suffisante si l’on tient compte des recommandations d’usage notamment de son nécessaire changement après avoir bu, mangé, après une manipulation quelconque. Ces masques en tissus fournis satisfont ils tous les normes minimales attendues ? Seront-ils lavés avant usage ?
* Le port du **masque est obligatoire pour les personnels** et doit l’être pour les élèves même si les gestes barrières peuvent être respectés car le risque de contamination est sérieux en cas de toux ou d’usage de la parole notamment.
* La **désinfection des locaux** notamment celle **des sanitaires** ne semble pas être de fréquence suffisante alors que les scientifiques sont unanimes pour désigner ces lieux comme des vecteurs de transmission. Nous exigeons la désinfection (non un simple nettoyage) de chaque pièce utilisée 2 fois par jour et toutes les 2 heures minimum pour les sanitaires.
* Nous n’avons pas à ce jour connaissance du **plan de nettoyage** et de désinfection du collège. Nous ne sommes donc pas en mesure de savoir si les endroits fréquentés ont été nettoyés ou désinfectés et à quel moment.
* {Le personnel chargé du nettoyage n’est pas en nombre suffisant pour appliquer strictement la désinfection des locaux fréquentés plus d’une fois par jour}. Les **équipements fournis à ces personnels chargés de la désinfection** sont insuffisants en regard du risque encouru (2 masques fournis par le conseil départemental).
* En période de forte demande sur les produits sanitaires et de désinfection, les **stocks disponibles** pour assurer un fonctionnement sur plusieurs semaines ne sont pas garantis. Nous voulons l’assurance qu’en cas de rupture de stock soit prise la décision de fermer temporairement l’établissement.
* Les **points d’eau et les sanitaires** sont en nombre insuffisants pour permettre un lavage régulier des mains avec du savon ou de satisfaire ses besoins dans le temps imparti aux récréations tout en respectant les règles sanitaires.
* Le protocole local reporte essentiellement la **responsabilité** de la non transmission du virus sur l’utilisation correcte de gel hydroalcoolique pour le lavage des mains et sur le nettoyage rigoureux des objets communs avec des lingettes par les personnels et les élèves.
* La **circulation des élèves et des personnels** ne semble pas avoir été prise en compte suffisamment pour garantir que les groupes d’élèves ne se croisent pas ou que des personnels ne passent pas d’un groupe à l’autre au cours de la même semaine. Le protocole ne permet pas de connaître l’organisation retenue dans les tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école ou de l’établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.). Cette information est pourtant essentielle pour les élèves et les personnels. Nous ne disposons pas d’un **plan de circulation** clair et précis. Les élèves non plus.
* {Les salles ne sont pas pourvues de poubelles fermées permettant la collecte des matériels potentiellement infectés. }
* La **formation et l’information** aux gestes barrière se limitent à la diffusion numérique de quelques documents sans avoir l’assurance qu’ils aient été correctement compris et assimilés.
* Le matériel de protection nécessaire à la **prise en charge d’un cas suspect** n’est pas disponible à ce jour (plusieurs **masques FFP2**, cf. protocole national).
* …

**Nous considérons donc que ce protocole n’est pas à même de garantir la santé et la sécurité des personnels et des élèves et que les personnels ont un motif raisonnable de penser que leur santé et leur sécurité est mise en danger. Aussi nous souhaitons que la réouverture de notre établissement ait lieu en septembre après avoir collectivement et correctement défini les conditions satisfaisantes de reprise pour tous.**

**Soyez assuré de notre profond attachement au service public d'éducation.**